

Le curriculum de l'Ontario
9^e et 10^e année

Langues autochtones

1999



Table des matières

Introduction	3
La place des langues autochtones dans le curriculum	3
Le programme-cadre de langues autochtones	4
Aperçu du programme	4
Cours et crédits	4
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage	5
Attentes et contenus d'apprentissage	5
Domaines d'étude	6
Cours	
Langues autochtones 1, cours ouvert (PLA1O)	9
Langues autochtones 2, cours ouvert (PLA2O)	16
Langues autochtones 3, cours ouvert (PLA3O)	23
Quelques considérations concernant la planification du programme	31
Grille d'évaluation du rendement	34
Lexique	38

An equivalent publication is available in English under the title
The Ontario Curriculum, Grades 9 and 10: Native Languages, 1999.

Cette publication est postée dans le site Web du
ministère de l'Éducation et de la Formation à l'adresse
Internet suivante : <http://www.edu.gov.on.ca>

Introduction

Le curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année - Langues autochtones, 1999 sera mis en œuvre à partir de septembre 1999 dans les classes de 9^e année et à partir de septembre 2000 dans les classes de 10^e année des écoles secondaires de l'Ontario. Le présent document remplace ce qui se rapporte aux langues autochtones dans *Le programme d'études commun : Politique et résultats d'apprentissage de la 1^{re} à la 9^e année, 1995*, ainsi que dans la section du document intitulé *Langues autochtones, cycles intermédiaire et supérieur, 1987*, qui se rapporte à la 9^e et à la 10^e années.

Les renseignements communs à tous les programmes-cadres sont publiés dans un document complémentaire intitulé *Le curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année - Planification des programmes et évaluation, 1999*. Cette publication est postée dans le site Web du ministère de l'Éducation et de la Formation, à l'adresse Internet suivante : <http://www.edu.gov.on.ca>.

La place des langues autochtones dans le curriculum

Les recherches dans le domaine de l'éducation des collectivités autochtones confirment que l'acquisition par les élèves de la capacité de communiquer dans une langue autochtone et l'apprentissage de cette langue contribuent véritablement à l'apprentissage de l'anglais, du français, ou d'une autre langue. Dans les collectivités des Premières Nations qui n'ont pas de langue autochtone parlée, les programmes de langue autochtone (PLA) permettent de présenter la langue autochtone. Dans les collectivités qui disposent au moins en partie d'une langue parlée, les PLA contribuent à l'utilisation de la langue autochtone comme langue d'enseignement dans les matières pour lesquelles l'apprentissage peut être accru en raison des liens étroits entre la langue et la culture.

Pour tous les élèves, l'acquisition d'une autre langue permet de mieux comprendre un autre point de vue et la façon dont cette collectivité se représente le monde. Le programme de langues autochtones ne vise pas à rendre les élèves parfaitement bilingues. Il leur offre la possibilité d'acquérir une maîtrise fonctionnelle d'une langue autochtone dont la connaissance peut être approfondie par le biais d'études plus avancées ou de contacts avec d'autres locuteurs de cette langue.

La matière des cours de langues autochtones peut être associée à la matière d'un ou de plusieurs cours dans d'autres disciplines pour donner lieu à un cours interdisciplinaire. Les politiques et les méthodes se rapportant à l'élaboration de cours interdisciplinaires sont décrites dans le programme-cadre des études interdisciplinaires.

La création d'un cours interdisciplinaire sera possible en combinant l'étude d'une matière en langues autochtones à l'étude d'une ou de plusieurs matières enseignées dans d'autres disciplines. Les politiques et procédures applicables à cet égard sont présentées dans un programme-cadre distinct régissant l'élaboration de cours interdisciplinaires.

Les cours de langues autochtones PLA1, PLA2 et PLA3 permettent aux élèves de mieux connaître une langue et une culture autochtones, de se familiariser avec le système d'écriture et la prononciation de la langue étudiée, de prononcer des mots, des phrases et des énoncés de base et de se servir des technologies d'information. Dans les cours de langues autochtones PLA4 et PLA5, les contenus d'apprentissage des cours précédents sont maintenus, et de nouveaux contenus sont ajoutés au fur et à mesure que les élèves approfondissent les connaissances qu'ils et elles ont déjà acquises.

Le programme-cadre de langues autochtones

Aperçu du programme

De la 9^e à la 12^e année, cinq niveaux de cours de langues autochtones sont offerts. Ils portent sur les structures d'expression orale, de lecture et d'écriture, le vocabulaire, les conventions linguistiques et la grammaire, ainsi que sur les technologies d'information. Tous les cours de langues autochtones donnent à l'élève l'occasion de développer le sens de son identité culturelle et l'estime de soi. Les langues autochtones reconnues dans le programme sont les suivantes : cayuga, cri, delaware, mohawk, ojibway, oji-cri et oneida.

L'élève peut commencer l'étude d'une ou de plusieurs langues autochtones à n'importe quel moment de ses études secondaires. C'est pourquoi la progression est indiquée par niveau et non par année. Le programme-cadre de langues autochtones comporte cinq niveaux par langue, de la 9^e à la 12^e année; ce sont les cours 1, 2, 3, 4 et 5 (PLA1, PLA2, PLA3, PLA4 et PLA5).

Le cours PLA1 est le premier point d'entrée pour les élèves qui n'ont aucune connaissance préalable d'une langue autochtone. Le cours PLA2 est offert aux élèves qui ont étudié une langue autochtone pendant au moins quatre ans au palier élémentaire, ont réussi le cours PLA1 ou ont passé avec succès un test de compétence linguistique. Les élèves diplômés des cours PLA2 qui ont réussi un test de compétence linguistique peuvent s'inscrire aux cours PLA3.

Les cours PLA3, PLA4 et PLA5 sont de plus en plus complexes dans tous les domaines de la communication et traitent également de la philosophie, de la spiritualité et des valeurs autochtones. Ils permettent aux élèves d'approfondir leur identité, le sentiment de leur valeur, et d'apprécier davantage une langue autochtone.

Langues autochtones, cours de 9^e et 10^e année

Niveau	Cours	Type	Code	Crédit	Préalable
1	Programme de langues autochtones 1 (PLA1)	Ouvert	LNAAO-LNOAO	1	Connaissance très réduite ou nulle de la langue autochtone
2	Programme de langues autochtones 2 (PLA2)	Ouvert	LNABO-LNOBO	1	Au moins quatre années d'études de la langue autochtone au palier élémentaire, réussite du cours PLA1 ou compétence établie
3	Programme de langues autochtones 3 (PLA3)	Ouvert	LNACO-LNOCO	1	Réussite du cours PLA2 ou compétence établie

Cours et crédits

Tous les cours de langues autochtones de 9^e et 10^e année sont des cours ouverts qui s'adressent à tous les élèves (Voir la description des divers types de cours offerts au palier secondaire dans *Le curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année - Planification des programmes et évaluation, 1999*).

Les cours de langues autochtones peuvent être offerts sous forme de demi-cours valant chacun un demi-crédit. Les demi-cours exigent un minimum de cinquante-cinq heures d'enseignement et doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Tout demi-cours doit inclure une gamme d'attentes et de contenus d'apprentissage qui englobent tous les domaines d'étude du cours et qui respectent un équilibre entre les différents domaines.

- Un cours dont la réussite est préalable à un autre cours peut aussi être offert sous forme de demi-cours, mais l'élève doit réussir les deux demi-cours exigés.
- Le titre de chaque demi-cours doit préciser «Partie 1» ou «Partie 2», selon le cas. La reconnaissance d'un demi-crédit (0,5) sera inscrite dans la colonne des crédits du bulletin scolaire et du relevé de notes de l'Ontario. Les élèves n'ont pas à terminer les parties 1 et 2 si le cours en question ne constitue pas un préalable.

Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

La méthode d'enseignement retenue pour les cours décrits dans le présent document est fondée sur l'incitation à la communication. Elle vise à enseigner la langue en permettant aux élèves de l'utiliser dans leurs conversations journalières. Cette méthode met l'accent sur l'utilisation de la langue en classe. Les élèves apprennent à s'en servir pour discuter de diverses questions et pour réaliser certaines fonctions de communication. La pratique est donc ancrée dans la réalité et non structurée, ce qui les aide à s'exprimer naturellement. La précision de la grammaire, qui constitue un élément important, est enseignée et mise en pratique.

L'enseignement de la langue en fonction de la communication peut prendre plusieurs formes selon les préférences de l'enseignante et de l'enseignant. Il est ainsi possible d'organiser des travaux dirigés par les élèves et d'appliquer des stratégies multidisciplinaires qui, pour l'apprentissage d'une langue, établissent des rapports avec d'autres matières, par exemple la géographie et l'histoire.

Dans le cadre des programmes de langues autochtones, le personnel enseignant doit travailler en collaboration avec la direction et la communauté afin d'établir des objectifs d'apprentissage réalistes, de choisir le dialecte et l'orthographe appropriés, de développer une planification à long terme et de prendre part à la révision périodique du programme. Il est aussi important que les enseignants s'impliquent dans l'organisation d'événements spéciaux au niveau de l'école comme la Semaine de la langue. Ils doivent également encourager les élèves du programme de langues autochtones à utiliser leur langue maternelle durant leurs études, des soirées théâtrales et dans les différents clubs de l'école.

Le personnel enseignant est encouragé à travailler en équipe en ce qui concerne la programmation scolaire, le partage des ressources documentaires et la pédagogie. L'expertise de chacun peut être mise à profit pour mettre sur pied un programme d'études qui réponde aux besoins des élèves et utilise au maximum toutes les ressources disponibles.

Attentes et contenus d'apprentissage

Les attentes et les contenus d'apprentissage définissent pour la fin de chaque année les connaissances et les habiletés que les élèves doivent acquérir et démontrer dans leur travail de classe et leurs recherches, dans les tests et lors des activités qui servent à mesurer et à évaluer leur rendement.

À chaque domaine du programme-cadre correspondent des attentes et des contenus d'apprentissage. Les attentes décrivent en termes généraux les connaissances et les habiletés dont les élèves doivent pouvoir démontrer l'acquisition à la fin de chaque cours. Les contenus d'apprentissage décrivent en détail ces connaissances et habiletés.

Les contenus d'apprentissage sont répartis en plusieurs rubriques. Cette répartition ne constitue pas un cloisonnement des contenus d'apprentissage en plusieurs catégories distinctes. Elle a simplement pour objet d'aider l'enseignante ou l'enseignant à mieux cibler son enseignement et à planifier les activités d'apprentissage proposées aux élèves.

Plusieurs des contenus d'apprentissage comprennent des exemples entre parenthèses. Ces exemples illustrent la portée de l'apprentissage ou le degré de complexité recherché. Il ne faut pas les considérer comme des listes exhaustives ou obligatoires des notions proposées. Ces exemples ne sont proposés que pour guider le personnel enseignant et lui donner une idée plus précise de la signification d'un contenu d'apprentissage.

Les attentes soulignées dans les cours PLA1, PLA2 et PLA3 s'appliquent aux sept langues autochtones reconnues dans le programme : cayuga, cri, delaware, mohawk, ojibway, oji-cri et oneida.

Domaines d'étude

Les contenus d'apprentissage des cours de langues autochtones sont répartis en trois domaines, qui correspondent aux trois principaux domaines d'application de la langue. Ces trois domaines sont la communication orale, la lecture et l'écriture. Les attentes au plan de la grammaire, des conventions linguistiques et du vocabulaire sont regroupées dans une même section pour chaque cours. Ces connaissances et compétences particulières doivent être acquises dans l'ordre suivant : communication orale, lecture et écriture. Les attentes donnent un aperçu de ce que les élèves doivent connaître et être en mesure de réaliser à la fin de chaque cours. Toutes les compétences et les connaissances décrites dans les attentes à la fin de chaque cours renforcent les objectifs du programme de langues autochtones. Elles portent notamment sur l'emploi contrôlé et libre de la langue, la sensibilisation des élèves à la structure et au mode de fonctionnement de la langue étudiée. Pour tous les cours, le programme d'études vise l'acquisition d'une gamme de compétences essentielles en communication orale, en lecture et en écriture. De plus il inclut les bases de l'orthographe et de la grammaire ainsi que les connaissances nécessaires pour parler correctement la langue. Les élèves doivent acquérir des compétences pour utiliser différentes ressources d'apprentissage comme les textes et les médias électroniques.

Certaines attentes des cours de langues autochtones se répètent pour tenir compte du caractère complexe et progressif de l'acquisition des compétences. De plus il faut tenir compte du fait que les élèves qui s'inscrivent aux cours de langues autochtones ont une connaissance différente de ces langues.

Communication orale. Le nouveau curriculum de l'Ontario touchant les langues autochtones souligne qu'il importe d'aider les élèves à acquérir des compétences en communication orale qui leur permettent de comprendre, de s'exprimer clairement et avec confiance, et d'utiliser divers médias pour communiquer leurs propres idées. L'acquisition de la langue orale donne aux élèves les bases nécessaires pour apprendre à lire et à écrire. Comme l'écoute et la parole sont indissociables dans les situations courantes, ces compétences doivent être acquises simultanément en classe.

Les élèves doivent avoir de nombreuses possibilités d'utiliser la langue autochtone dans des situations réelles. En voici quelques exemples :

- écouter la langue autochtone parlée à l'aide d'enregistrements de personnes de différents âges parlant à des rythmes distincts dans différents dialectes;
- discuter de diverses questions, lire les documents et parler de sujets et d'intérêts personnels;
- préparer et présenter des exposés oraux;
- jouer divers rôles dans les saynètes et les jeux de simulations;
- réaliser des enquêtes et des entrevues.

Lecture. La lecture est un processus complexe qui permet de faire le lien entre la parole et l'écriture. En apprenant à lire des textes, les élèves approfondissent les connaissances et les compétences acquises par le biais de la communication orale. Ils peuvent ainsi réagir aux textes qu'ils lisent. Ces connaissances théoriques et pratiques doivent être approfondies après la présentation orale dans un contexte significatif qui les incite à réfléchir à ce qu'ils lisent. Les activités orales préalables permettent d'élargir le vocabulaire, établissent le contexte du sujet et créent des liens entre les textes que lisent les élèves et leurs connaissances personnelles. Ces activités orales jouent un rôle important pour rendre les textes écrits accessibles aux élèves.

Un programme de lecture bien équilibré doit permettre aux élèves de lire pour développer leur faculté de compréhension. Il consolide aussi la langue apprise oralement, il élargit le vocabulaire et il est la source d'information et de satisfaction. La lecture à voix haute permet aux élèves d'adopter une prononciation et une intonation appropriées.

Les élèves doivent lire des textes très variés qui se présentent sous des formes, des genres et des styles divers, plus particulièrement les travaux d'auteurs autochtones. Ces textes doivent convenir à leur âge, à leur intérêt et à leur niveau de compétence dans la langue autochtone. Les textes peuvent être : des affiches, des tableaux, des menus, des paroles de chansons, des légendes, des poèmes, des ouvrages et divers extraits provenant de revues, de journaux et de sources électroniques.

Les élèves appliqueront toutes les techniques de lecture de base (p. ex., indices visuels et verbaux, informations tirées du contexte et connaissance des modèles, conventions et structures de la langue) pour mieux comprendre les textes qu'ils ou elles lisent.

Les enseignantes et les enseignants responsables des cours de langues autochtones doivent être prêts à faire preuve d'innovation en créant des textes, en faisant appel aux ressources disponibles et en adaptant le matériel dont ils disposent à diverses fins. Les enseignantes et les enseignants des cours de langues autochtones et de ALF / PDF sont invités à collaborer et à mettre en commun ce matériel dans toute la mesure du possible.

Écriture. Le programme de langues autochtones met l'accent sur les compétences de base nécessaires touchant les conventions de la langue écrite (grammaire, orthographe et vocabulaire) que les élèves doivent acquérir afin de rédiger des textes de façon claire. Les activités d'écriture renforcent et approfondissent la présentation orale des composantes de la langue. Les activités préalables d'écriture favorisent l'acquisition du vocabulaire, offrent un contexte pour le sujet et font appel aux expériences ou aux connaissances vécues des élèves.

En lisant des textes variés, les élèves élargissent leur connaissance du vocabulaire et apprennent à maîtriser la structure des phrases, l'organisation de la langue et l'intonation. Pour écrire correctement et communiquer clairement et facilement leurs idées, les élèves doivent avoir de nombreuses possibilités de rédiger des textes qui varient en fonction de leurs intentions d'écriture et du public.

Les activités d'écriture que les élèves considèrent significatives et qui les portent à faire des réflexions créatives les aident également à acquérir une maîtrise plus complète et plus durable des compétences de base. Le personnel enseignant pourra juger nécessaire, voire souhaitable à certains moments, d'axer une leçon sur un aspect déterminé de la grammaire, de l'orthographe ou du vocabulaire.

L'écriture est un processus complexe qui fait appel à des compétences et à des tâches variées. Pour écrire correctement, c'est-à-dire transmettre clairement leurs idées, les élèves doivent avoir de nombreuses possibilités d'écrire et d'appliquer les diverses étapes du processus d'écriture. Ce processus comprend un certain nombre d'étapes qui mettent chacune l'accent sur des tâches particulières. Les principales étapes du processus d'écriture sont les suivantes : production d'idées par le biais de discussions et de la prospection d'idées, choix d'un sujet et détermination de l'objectif de l'écriture, choix du public cible, élaboration d'un plan d'écriture, rédaction d'une première ébauche, révision du texte pour s'assurer que les idées sont présentées de façon claire et cohérente, identification des erreurs d'orthographe, vérification de la grammaire et de la prononciation, et production d'un texte comportant les éléments visuels que l'on retrouve dans les écrits publiés.

À toutes les étapes du processus d'écriture, le personnel enseignant doit expliquer ses aspects particuliers et orienter, contrôler et évaluer les progrès des élèves en écriture.

Le programme doit donner aux élèves la possibilité d'utiliser les technologies d'information pour réaliser des travaux multimédias et des vidéos, préparés à l'aide d'un ordinateur, des bulletins de liaison, des dessins, des bandes dessinées, des affiches et des saynètes. Ils ou elles peuvent communiquer avec d'autres élèves qui apprennent une langue autochtone dans la province, dans une autre province ou un autre pays.

Langues autochtones 1, cours ouvert

(PLA1O)

Ce cours est offert à tous les élèves. Il a pour objectif de permettre à l'élève qui n'a aucune expérience préalable d'une langue autochtone de s'initier à la culture autochtone, d'explorer et de connaître une vision du monde unique et d'apprendre à parler une langue autochtone. L'élève apprend et utilise la langue étudiée pour les salutations d'usage et les activités quotidiennes, se familiarise avec son système d'écriture et sa phonologie, et met en pratique un vocabulaire et des phrases de base. Il utilise également les technologies d'information lors d'activités liées au cours.

Communication orale

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- démontrer des compétences de base pour l'écoute.
- parler de sujets familiers dans des situations d'apprentissage structurées.
- comprendre les structures linguistiques et le vocabulaire en contexte.
- démontrer les connaissances acquises sur les traditions orales autochtones (p. ex., légendes, récits et chansons autochtones).
- utiliser les technologies d'information pour communiquer dans une langue autochtone.
- communiquer l'information reçue aux autres.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- comprendre l'information présentée dans des histoires illustrées ou des dialogues.
- classer une série d'illustrations dans l'ordre approprié après avoir entendu un récit à haute voix.
- reconstituer des dialogues, des conversations, des narrations et des présentations par le biais de productions artistiques ou de l'expression orale.
- commenter les textes de base présentés à haute voix, poser des questions précises et y répondre.
- distinguer les formes opposées : singulier/pluriel, négation/affirmation, forme directe/forme interrogative.
- comprendre les légendes ou récits autochtones présentés ou racontés à l'aide d'un support visuel.

Utilisation des mots et des structures linguistiques

- reproduire les sons représentant les voyelles et les consonnes.
- combiner les sons de la langue pour former des mots connus familiers.
- exprimer ses idées, sentiments et opinions à

l'aide des structures linguistiques connues.

- connaître les salutations d'usage.
- répondre à des énoncés, des questions et des directives présentés oralement par l'enseignante ou l'enseignant.
- converser en phrases simples et composées.
- réciter ou chanter des comptines et des chansons simples.
- représenter et interpréter un personnage dans une saynète qui se déroule dans une collectivité autochtone.
- participer à des jeux oraux.
- répéter des légendes et des récits simples en langue autochtone après les avoir écoutés.

Communication et médias

- produire un court dialogue et le faire écouter aux autres élèves pour en discuter.
- écouter des enregistrements de récits racontés par les Anciens.
- produire des réalisations médiatiques destinées à être vues ou entendues.
- utiliser les réseaux informatiques afin de communiquer avec les autres élèves dans la langue autochtone étudiée.

Lecture

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- lire des textes simples sur des sujets familiers dans des situations d'apprentissage structurées.
- reconnaître les structures linguistiques et le vocabulaire qu'il ou elle a appris oralement.
- lire des textes en vue d'en comprendre les idées.
- comprendre les conventions linguistiques et le vocabulaire dans des textes simples.
- utiliser les technologies d'information pour communiquer dans la langue autochtone étudiée.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- montrer qu'il ou elle comprend des textes simples en préparant une réponse écrite.
- relever l'information présentée dans un extrait de texte.
- indiquer le thème d'une histoire ou d'un poème et les détails significatifs s'y rattachant.
- traduire des textes simples avec l'aide d'un dictionnaire ou d'un lexique.

Utilisation des mots et des structures linguistiques

- lire à haute voix, en prononçant clairement les mots et en utilisant l'intonation appropriée.
- démontrer une compréhension du vocabulaire de base dans des phrases simples.
- choisir, noter et définir le vocabulaire nouveau présenté dans des textes.
- déterminer un titre approprié pour des extraits de texte ou des histoires.
- utiliser tous les indices disponibles (contexte, modèles linguistiques, formes ou symboles graphiques) pour déterminer la signification d'un texte.
- suivre des directives écrites simples.
- lire des textes simples variés.
- répondre de façon appropriée à des questions écrites.

Communication et médias

- utiliser les technologies d'information pour :
 - repérer et lire des textes en langue autochtone;
 - préparer une banque de données sur un sujet autochtone;
 - communiquer dans la langue autochtone étudiée avec d'autres élèves.

Écriture

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- utiliser une variété de phrases simples et composées.
- composer une rédaction sur un sujet familier en exprimant clairement ses idées.
- faire preuve de précision dans ses rédactions et démontrer une bonne connaissance des conventions linguistiques.
- utiliser les technologies d'information pour communiquer dans la langue autochtone étudiée.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- établir des distinctions entre les formes grammaticales (p. ex., singulier et pluriel, genres, temps des verbes).
- reconnaître les catégories de mots dans un texte (p. ex., noms, pronoms, verbes).
- démontrer sa compréhension de l'ordre des mots dans des phrases simples en les remplaçant dans le bon ordre.
- démontrer une compréhension du nouveau vocabulaire.
- rédiger de courts textes de nature variée.
- réviser ses travaux écrits avec l'aide d'autres élèves et de l'enseignante ou de l'enseignant.
- utiliser de façon appropriée la grammaire, les conventions linguistiques et le vocabulaire du cours.

Utilisation des mots et des structures linguistiques

- rédiger de courtes phrases complètes en utilisant la ponctuation appropriée.
- utiliser correctement un vocabulaire et des expressions familières variés dans des travaux écrits.
- utiliser correctement des nouveaux mots dans des phrases.
- utiliser l'orthographe appropriée pour le vocabulaire nouveau et le vocabulaire de base.
- organiser l'information en paragraphes courts comportant une idée principale et des idées secondaires.
- communiquer clairement ses idées à des fins précises (pour exprimer des pensées, des sentiments, des expériences).

Communication et médias

- utiliser les technologies d'information pour :
 - rédiger et enregistrer un dialogue court devant servir de base de discussion avec les autres élèves;
 - réviser un document en équipe;
 - échanger des idées et de l'information avec d'autres élèves des cours de langues autochtones.

Grammaire, conventions linguistiques et vocabulaire

Structure des langues autochtones

Une connaissance de la structure d'une langue permet à l'élève d'analyser la façon dont il l'utilise et de réfléchir à l'emploi du bon mot ou de l'expression juste. Il gagne ainsi une meilleure compréhension du génie de la langue, il s'intéresse à en savoir plus et à écrire mieux.

Une étude suivie de discussions sur le rôle de la syntaxe et de la grammaire dans la langue autochtone étudiée complète son apprentissage.

Comme les modes d'expression des deux langues autochtones les plus répandues en Ontario diffèrent profondément, les catégories grammaticales sont données séparément.

Structure des phrases

Dans les langues autochtones, les phrases sont exprimées de diverses façons et peuvent faire appel à un ou à plusieurs éléments du discours : noms, pronoms, verbes, particules et conjonctions. Une phrase complète peut être exprimée par un verbe, et ses inflexions peuvent être indiquées en ajoutant un ou plusieurs affixes (préfixes, infixes et suffixes). Parfois, une particule peut exprimer une pensée complète. Les phrases peuvent également comprendre une ou plusieurs propositions qui seraient apparentées en français à des constructions simples, composées, complexes ou composées-complexes.

Règles d'orthographe, stratégies d'application

- regroupement et reconnaissance des syllabes.
- majuscules.
- ponctuation.
- signes diacritiques.
- ressources pédagogiques pour vérifier l'orthographe (p. ex., listes affichées en classe, textes, dictionnaires, technologies d'information).

Vocabulaire

- utilisation du vocabulaire de base (listes suggérées : nombres de 1 à 50, temps, calendrier, saisons, couleurs, animaux domestiques, bâtiments, objets dans la classe, membres de la famille, vêtements, aliments, jeux).
- utilisation de nouveaux mots tirés des unités d'étude et préparation d'une liste de mots personnelle; utilisation d'un dictionnaire en langue autochtone–anglais pour enrichir le vocabulaire.

Langues algonquines

Verbes

- *Espèce*
 - animé intransitif
 - inanimé intransitif
- *Temps*
 - présent
 - passé simple
 - futur d'intention
- *Personne*
 - 1^{re}, 2^e, 3^e
 - régulier et irrégulier
 - animé intransitif
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Ordre*
 - impératif
 - commandement direct et simple
 - indépendant
 - simple énoncé
 - conjonctif
 - interrogatif
 - questions de contenu
 - phrases complexes
- *Négation*
 - questions, oui / non
 - négation simple

Noms

- *Espèce*
 - locatif
 - diminutif
 - possessif
 - dépendant
 - péjoratif
- *Genre*
 - animé
 - inanimé
- *Emploi*
 - sujet
 - objet
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel

- *Personne*
 - 3^e
 - proximatif
 - obviatif

Pronoms

- *Espèce*
 - personnel
 - indépendant
 - interrogatif
 - démonstratif
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Personne*
 - 1^{re}, 2^e, 3^e
 - proximatif
 - obviatif

Particules

- *Espèce*
 - interrogation
 - conjonction
 - quantité
 - adverbe
 - temps
 - lieu
 - manière
 - degré

Langues iroquoiennes

Verbes

- *Classification*
 - subjectif
 - une ou deux racines
 - objectif
 - une ou deux racines
- *Conjugaison*
 - pronoms
 - 1^{re}, 2^e, 3^e personne
 - pronoms personnels
 - singulier (je, tu, il, elle)
 - pluriel (ils–masculin, elles–féminin, vous tous)
 - temps
 - impératif
 - interactif (limité au vocabulaire vu en classe)
- *Incorporation*
 - préfixe, suffixe et infixe
- *Verbes irréguliers*

Noms

- *Classification*
 - formel
 - fonctionnel
 - animé
 - inanimé
- *Possessifs indépendants*
 - singulier / pluriel
 - avec locatif
 - du clan

- *Pronoms indépendants*
- *Numération indépendante*
- *Locatifs indépendants*
- *Adjectifs indépendants*
- *Incorporation*
 - numération
 - avec verbe (limité au vocabulaire du clan)
 - adjective
 - au pluriel
 - locative

Phrases

- *Espèces*
 - particules
 - simples
 - composées
 - complexes
- *Accord de genre*
- *Création de négations*
- *Création de questions*

Langues autochtones 2, cours ouvert

(PLA2O)

Ce cours permet à l'élève de prendre conscience du grand respect de la vie qui sous-tend les langues et les cultures autochtones. L'élève peut élargir son vocabulaire et son répertoire de phrases et d'expressions, les utiliser dans des dialogues simples, des textes narratifs, des constructions grammaticales et des lectures, et échanger de l'information en utilisant des moyens électroniques. Ce cours s'adresse à l'élève qui a suivi avec succès les cours PLA, c'est-à-dire au moins quatre années d'études au palier élémentaire. Il s'adresse également à l'élève qui détient le crédit PLA 1 ou qui est en mesure d'obtenir la reconnaissance des acquis dans la langue étudiée.

Communication orale

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- démontrer différentes compétences pour l'écoute.
- parler de sujets familiers dans des situations structurées et ouvertes.
- comprendre les structures linguistiques et le vocabulaire appliqués à divers contextes.
- exprimer clairement ses idées (pensées, sentiments, expériences).
- démontrer les connaissances acquises sur les traditions orales autochtones (p. ex., légendes, récits et chansons autochtones).
- utiliser les technologies d'information pour communiquer dans la langue autochtone étudiée.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- comprendre l'information présentée oralement.
- interpréter un dialogue, une conversation, une narration ou une présentation.
- présenter des idées simples en vue d'une discussion en classe.
- distinguer les formes opposées :
singulier/pluriel, négation/affirmation,
forme directe/forme interrogative,
animé/inanimé.
- comparer les récits en provenance de diverses collectivités autochtones.

Utilisation des mots et des structures linguistiques

- utiliser la prononciation et l'intonation appropriées.
- exprimer ses idées (pensées, sentiments, expériences) en utilisant les structures linguistiques connues.
- converser en utilisant des phrases simples et composées.
- utiliser les salutations d'usage se rapportant à divers événements sociaux.
- suivre des directives formulées dans des descriptions orales précises.
- donner à d'autres élèves les consignes nécessaires pour effectuer diverses activités.

- répondre aux textes présentés oralement.
- poser des questions et y répondre de façon appropriée dans des situations variées (p. ex., collecte et présentation de l'information, sorties éducatives, jeux de rôle).
- utiliser différents modes de narration lors de présentations orales.
- participer à des jeux linguistiques en langue autochtone.
- représenter et interpréter un personnage d'une légende ou d'une histoire autochtone.
- répéter des légendes et des histoires en langue autochtone après les avoir écoutées.

Communication et médias

- utiliser les technologies d'information pour :
 - enregistrer un court dialogue et le faire écouter aux autres élèves pour en discuter;
 - produire des réalisations médiatiques destinées à être vues et entendues;
 - écouter des enregistrements de récits racontés par les Anciens;
 - communiquer avec les autres élèves dans la langue autochtone étudiée.

Lecture

Attentes

À la fin du cours PLA2, l'élève doit pouvoir :

- lire des extraits de textes sur des sujets familiers afin de découvrir des modèles linguistiques et la signification de mots nouveaux.
- reconnaître les structures linguistiques et le vocabulaire qu'il ou elle a appris oralement.
- lire par plaisir ou pour s'informer.
- comprendre les divers textes lus.
- utiliser les technologies d'information pour communiquer dans la langue autochtone étudiée.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- démontrer une compréhension des idées présentées dans divers textes.
- relever l'information présentée dans un passage écrit.
- indiquer les idées et les détails significatifs se rattachant à des textes familiers.
- traduire des textes simples avec l'aide d'un dictionnaire ou d'un lexique.

Utilisation des mots et des structures linguistiques

- lire à haute voix des textes connus ou nouveaux de façon à en communiquer la signification.
- démontrer une compréhension du vocabulaire de base dans des textes simples.
- choisir, noter et définir le vocabulaire nouveau.
- identifier des formes grammaticales variées.
- lire de façon autonome en appliquant diverses stratégies (p. ex., contexte, modèles linguistiques, formes ou symboles graphiques) afin de découvrir la signification du vocabulaire nouveau.
- suivre des directives écrites détaillées.

- lire de quatre à six textes de genre différent (p. ex., essais, récits, légendes, journaux, textes médiatiques) présentant du vocabulaire de base et du vocabulaire nouveau.
- comprendre les textes lus en participant à des activités orales et écrites (p. ex., présenter des dialogues et de courtes narrations, poser des questions et y répondre, paraphraser une histoire).

Communication et médias

- utiliser les technologies d'information pour :
 - découvrir la signification du vocabulaire nouveau et interpréter l'actualité;
 - communiquer avec d'autres personnes dans la langue autochtone étudiée;
 - se servir de textes et d'instruments électroniques de télécommunication et de consultation afin de constituer une banque de données sur un sujet autochtone.

Écriture

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- utiliser de façon précise des modèles linguistiques et un vocabulaire variés.
- rédiger une gamme de textes en exprimant clairement ses idées.
- faire preuve de précision dans ses rédactions et démontrer une bonne connaissance des conventions linguistiques.
- utiliser les technologies d'information pour communiquer dans la langue autochtone étudiée.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- établir des distinctions entre les formes grammaticales (p. ex., singulier et pluriel, genres, temps, noms et temps des verbes).
- démontrer une compréhension de l'accord du genre et du sujet-verbe.
- démontrer une compréhension des préfixes et des suffixes.
- démontrer une compréhension des rapports entre l'ordre des mots et la vision du monde autochtone.

Utilisation des mots et des structures linguistiques

- écrire des phrases simples et complexes complètes (formes non incorporées) en utilisant la ponctuation appropriée.
- utiliser correctement une variété de mots ou d'expressions connus ou nouveaux dans les travaux écrits.
- communiquer ses idées (pensées, sentiments, expériences) à des fins variées.
- respecter l'orthographe des mots de base et des mots nouveaux.
- organiser l'information en paragraphes courts comportant une idée principale et des idées secondaires.
- rédiger différents documents de nature variée.

- réviser ses travaux écrits en équipe et avec l'aide de l'enseignante ou de l'enseignant.
- utiliser de façon appropriée la grammaire, les conventions linguistiques et le vocabulaire du cours.

Communication et médias

- utiliser les technologies d'information pour :
 - créer un document audiovisuel sur un sujet autochtone;
 - réviser des documents avec d'autres élèves;
 - écrire à d'autres élèves qui étudient la langue autochtone.

Grammaire, conventions linguistiques et vocabulaire

Structure des langues autochtones

Une connaissance de la structure d'une langue permet à l'élève d'analyser la façon dont il l'utilise et de réfléchir à l'emploi du bon mot ou de l'expression juste. Il gagne ainsi une meilleure compréhension du génie de la langue. Il s'intéresse à en savoir plus et à écrire mieux.

Une étude suivie de discussions sur le rôle de la syntaxe et de la grammaire dans la langue autochtone étudiée complète son apprentissage.

Comme les modes d'expression des deux langues autochtones les plus répandues en Ontario diffèrent profondément, les catégories grammaticales sont données séparément.

Structure des phrases

Dans les langues autochtones, les phrases sont exprimées de diverses façons et peuvent faire appel à un ou à plusieurs éléments du discours : noms, pronoms, verbes, particules et conjonctions. Une phrase complète peut être exprimée par un verbe, et ses inflexions peuvent être indiquées en ajoutant un ou plusieurs affixes. Parfois, une particule peut exprimer une pensée complète. Les phrases peuvent également comprendre une ou plusieurs propositions qui seraient apparentées en français à des constructions simples, composées, complexes ou composées-complexes.

Règles d'orthographe et stratégies d'utilisation

- regroupement et reconnaissance des syllabes.
- majuscules.
- ponctuation.
- signes diacritiques.
- ressources pédagogiques pour vérifier l'orthographe (p. ex., listes affichées en classe, textes dictionnaires, technologies d'information).

Vocabulaire

- utilisation du vocabulaire de base (listes suggérées : nombres de 1 à 100, fonctions mathématiques, animaux sauvages, arbres, plantes, articles domestiques, liens de parenté, sports, activités scolaires et quotidiennes, transport, métiers).
- utilisation de nouveaux mots tirés des unités d'étude et préparation de listes de mots personnelles ou pour la classe.
- utilisation d'un dictionnaire en langue autochtone–anglais pour enrichir le vocabulaire.

Langues algonquines

Verbes

- *Espèce*
 - animé intransitif
 - inanimé intransitif
 - transitif inanimé
- *Temps*
 - présent
 - passé simple
 - futur d'intention
 - futur défini
- *Personne*
 - 1^{re}, 2^e, 3^e
 - régulier et irrégulier
 - animé intransitif
 - proximatif
 - obviatif
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Ordre*
 - impératif
 - commandement direct et simple
 - indépendant
 - simple énoncé
 - conjonctif
 - interrogatif
 - questions de contenu
 - phrases complexes
 - conditionnel
- *Négation*
 - questions, oui / non
 - négation simple
 - prohibitive
- *Voix*
 - active
 - passive

Noms

- *Espèce*
 - locatif
 - diminutif
 - possessif
 - dépendant
 - péjoratif

- *Genre*
 - animé
 - inanimé
- *Emploi*
 - sujet
 - objet
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Personne*
 - 3^e
 - proximatif
 - obviatif

Pronoms

- *Espèce*
 - personnel
 - dépendant
 - indépendant
 - interrogatif
 - démonstratif
 - possessif
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Personne*
 - 1^{re}, 2^e, 3^e
 - proximatif
 - obviatif

Particules

- *Espèce*
 - interrogation
 - conjonction
 - quantité
 - adverbe
 - temps
 - lieu
 - manière
 - degré

Langues iroquoiennes

Verbes

- *Classification*
 - subjectif
 - classification des racines (limité à 4)
 - objectif
 - classification des racines (limitée à 4)
 - transitif (limité à 5)
 - intransitif (limité à 5)
- *Conjugaison*
 - pronoms
 - 1^{re}, 2^e, 3^e personne
 - pronoms personnels
 - singulier
 - singulier-pluriel
 - pluriel
 - temps
 - impératif
 - interactif
- *Incorporation*
 - emploi des préfixes, suffixes et infixes
 - avec nom (limité à 2)
 - adjectivale (limité à 2)
 - quantitative (limité à 2)
 - combinaison de préfixes pré-pronominaux
 - verbe-T (mohawk)
 - verbe-De (cayuga)
 - négation
 - contraste
- *Verbes irréguliers*

Noms

- *Classification*
 - formel
 - fonctionnel
 - animé
 - inanimé

- *Possessifs indépendants*
 - singulier-pluriel
 - avec locatif
 - du clan
- *Pronoms indépendants*
- *Numération indépendante*
- *Locatifs indépendants*
- *Adjectifs indépendants*
- *Incorporation*
 - numération
 - possessifs
 - avec un verbe (limité à 2)
 - adjectivale (limité à 2)
 - au pluriel
 - locative
 - quantitative (limité à 2)
 - qualitative (limité à 2)

Phrases

- *Espèces*
 - particules
 - simples
 - composées
 - complexes
- *Accord de genre*
- *Création de négations*
- *Création de questions*
- *Création de comparaisons*

Langues autochtones 3, cours ouvert

(PLA3O)

Ce cours permet à l'élève d'approfondir sa connaissance de la langue autochtone étudiée et sa compréhension d'une vision du monde et d'une spiritualité spécifique. Il permet de consolider son identité et sa propre valeur. L'élève peut communiquer à l'aide de phrases et d'expressions variées, avoir de brèves conversations, élaborer des saynètes, des histoires et des narrations, appliquer les technologies d'information et apprendre les rouages structurels et fonctionnels d'une langue autochtone. Ce cours est offert à l'élève qui a réussi le cours PLA2 ou qui est en mesure d'obtenir la reconnaissance des compétences acquises.

Communication orale

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- démontrer des compétences pour l'écoute dans diverses situations.
- tenir une conversation sur des sujets nouveaux et des sujets familiers dans des situations structurées et ouvertes.
- communiquer des idées et de l'information à des fins variées en utilisant un vocabulaire nouveau et des expressions connues.
- utiliser diverses formes de communication pour exprimer la vision autochtone du monde.
- faire preuve d'une compréhension des traditions orales dans la langue étudiée.
- utiliser les technologies d'information pour communiquer dans la langue autochtone étudiée.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- analyser l'information présentée oralement.
- distinguer les opposés structurels et conceptuels (p. ex., singulier /pluriel, préfixes/suffixes, faits/opinions).
- résumer les éléments essentiels d'une narration ou d'une discussion.
- démontrer une compréhension de la vision autochtone du monde.
- démontrer une compréhension de l'histoire de la langue autochtone étudiée.

Utilisation des mots et des structures linguistiques

- utiliser la prononciation et l'intonation appropriée.
- exprimer ses idées (pensées, sentiments, expériences) en utilisant les structures linguistiques connues.
- converser en utilisant des phrases simples, composées et parfois complexes.
- utiliser les salutations d'usage dans diverses situations sociales.
- parler en toute confiance dans divers contextes.
- utiliser un vocabulaire de plus en plus complexe sur une variété de sujets.
- décrire en détail une situation observée ou vécue.

- suivre des directives formulées dans une présentation orale détaillée.
- donner un compte rendu concis d'un plan ou de consignes.
- participer à des jeux linguistiques dans la langue autochtone étudiée.
- représenter et interpréter un personnage lors de la présentation en classe d'une saynète en langue autochtone.
- présenter devant la classe l'histoire d'une famille ou d'une collectivité à l'aide d'entrevues réalisées auprès de personnes âgées ou de parents; raconter des légendes, des récits et des histoires avec exactitude en langue autochtone.

Communications et médias

- utiliser les technologies d'information pour :
 - produire et enregistrer de brefs récits représentant un événement de la vie autochtone, et en discuter;
 - préparer et présenter un bulletin de nouvelles ou de météo;
 - présenter des messages d'intérêt public en langue autochtone (p. ex., à l'interphone de l'école, lors de fêtes dans la collectivité autochtone ou à la radio);
 - communiquer avec les autres élèves dans la langue autochtone étudiée;
 - créer des sites Web en langue autochtone.

Lecture

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- lire des extraits de textes sur des sujets connus et nouveaux afin de découvrir des modèles linguistiques et la signification de mots nouveaux.
- reconnaître les structures linguistiques et le vocabulaire qu'il ou elle a appris oralement.
- lire en fonction de différents objectifs.
- démontrer sa compréhension de textes lus appartenant à des genres différents.
- comprendre l'histoire de la langue autochtone étudiée.
- utiliser les technologies d'information pour communiquer dans une langue autochtone.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- distinguer les opposés linguistiques, structurels et conceptuels (p. ex., singulier/pluriel, préfixes/suffixes, faits/opinions).
- indiquer les idées principales et les idées secondaires dans des textes familiers ou nouveaux.
- comparer les idées, les personnages, les situations et les conventions linguistiques dans une variété de textes.
- comparer les systèmes d'écriture de deux groupes linguistiques autochtones.
- interpréter des récits comportant plusieurs épisodes.
- traduire des textes simples à l'aide d'un dictionnaire ou d'un lexique.

Utilisation des mots et des structures linguistiques

- lire à haute voix des textes connus ou nouveaux de façon à en communiquer la signification.
- démontrer une compréhension du vocabulaire de base et du vocabulaire nouveau dans des textes.
- lire en toute confiance sur divers sujets dans divers contextes.
- lire de façon autonome en appliquant des stratégies variées (p. ex., mise en contexte, modèles linguistiques, formes ou symboles graphiques) afin de découvrir la signification du vocabulaire nouveau.

- indiquer les diverses formes grammaticales dans un texte.
- suivre des directives et des instructions écrites détaillées.
- lire un ensemble de six à huit textes (p. ex., essais, récits, légendes, journaux, textes médiatiques) comportant un vocabulaire de base et nouveau.
- rechercher des données dans les documents afin de corroborer des points de vue ou de confirmer des énoncés.
- se faire une opinion et tirer des conclusions sur des sujets en se servant des renseignements fournis dans le texte.
- comprendre les textes lus en participant à des activités orales et écrites (p. ex., résumer le contenu, poser des questions et y répondre, analyser un texte, exprimer ses opinions à propos d'un texte, comparer deux textes).

Communication et médias

- utiliser les technologies d'information pour :
 - trouver de l'information sur l'histoire et le système d'écriture de la langue autochtone étudiée;
 - trouver des lectures dans la langue autochtone;
 - communiquer en langue autochtone avec d'autres personnes.

Écriture

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- exprimer ses idées par écrit en faisant appel à des structures linguistiques et du vocabulaire nouveaux et connus.
- faire preuve de créativité et de clarté en communiquant ses idées, ses sentiments et des informations.
- faire preuve de précision dans ses rédactions et d'une bonne connaissance des conventions linguistiques.
- démontrer une compréhension des conventions des systèmes d'écriture autochtones.
- utiliser les technologies d'information pour écrire de façon structurée avec un vocabulaire et des expressions variées.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- paraphraser des textes ou des parties de texte qui ne peuvent être traduites littéralement en français.
- organiser sa rédaction en fonction d'une suite logique d'événements.
- démontrer une compréhension de l'ordre des mots et de leur rapport avec une vision autochtone du monde.
- utiliser diverses ressources pour vérifier l'orthographe et la signification des mots nouveaux.
- organiser l'information en paragraphes comportant une idée principale et des idées secondaires.
- communiquer ses idées (pensées, sentiments, expériences) à des fins variées.

Utilisation des mots et des structures linguistiques

- écrire des phrases simples, composées et complexes (formes non incorporées) en utilisant la ponctuation appropriée.
- utiliser des combinaisons familières ou nouvelles pour les modèles d'écriture et le vocabulaire dans des formes variées (p. ex., histoires, journaux, saynètes, articles, notes, listes, compte rendu de lecture et nouveaux articles).
- utiliser l'orthographe appropriée pour le vocabulaire connu et nouveau.
- rédiger des documents assez longs en faisant appel à des formes variées.
- utiliser correctement des verbes réguliers et irréguliers.
- rédiger correctement des descriptions faisant appel à des constructions adjectivales.
- utiliser diverses techniques de recherche pour repérer l'information nécessaire à la préparation d'un rapport écrit.
- suivre toutes les étapes du processus de rédaction pour produire un texte fini.
- utiliser de façon appropriée la grammaire, les conventions linguistiques et le vocabulaire nécessaires au cours.

Communications et médias

- utiliser les technologies d’information pour :
 - créer des documents variés et les diffuser à d’autres élèves qui étudient les langues autochtones;
 - communiquer avec d’autres élèves;
 - sensibiliser la collectivité à la langue autochtone (p. ex., préparation d’affiches en langue autochtone lors d’événements publics pour des messages diffusés à l’école);
 - communiquer avec des élèves d’autres régions.

Grammaire, conventions linguistiques et vocabulaire

Structure des langues autochtones

Une connaissance de la structure d'une langue permet à l'élève d'analyser la façon dont il l'utilise et de réfléchir à l'emploi du bon mot ou de l'expression juste. Il gagne ainsi une meilleure compréhension du génie de la langue. Il s'intéresse à en savoir plus et à écrire mieux.

Une étude suivie de discussions sur le rôle de la syntaxe et de la grammaire dans la langue autochtone étudiée complète son apprentissage.

Comme les modes d'expression des deux langues autochtones les plus répandues en Ontario diffèrent profondément, les catégories grammaticales sont données séparément.

Structure des phrases

Dans les langues autochtones, les phrases sont exprimées de diverses façons et peuvent faire appel à un ou plusieurs éléments du discours : noms, pronoms, verbes, particules et conjonctions. Une phrase complète peut

être exprimée par un verbe, et ses inflexions peuvent être indiquées en ajoutant un ou plusieurs affixes à la racine verbale. Parfois, une particule peut exprimer une pensée complète. Les phrases peuvent également comprendre une ou plusieurs propositions qui seraient apparentées en français à des constructions simples, composées, complexes ou composées-complexes.

Vocabulaire

- utilisation du vocabulaire de base (listes suggérées : nombres de 1 à 100, fonctions mathématiques, animaux sauvages, arbres, plantes, articles domestiques, liens de parenté, sports activités scolaires et quotidiennes, transport, métiers);
- utilisation de nouveaux mots tirés des unités d'étude et listes de mots personnelles ou pour la classe;
- utilisation d'un dictionnaire en langue autochtone-anglais pour enrichir le vocabulaire.

Langues algonquines

Verbes

- *Espèce*
 - animé intransitif
 - inanimé intransitif
 - transitif inanimé
- *Temps*
 - présent
 - passé simple
 - futur d'intention
 - futur défini
 - forme conjonctive modifiée
- *Personne*
 - 1^{re}, 2^e, 3^e
 - régulier et irrégulier
 - animé intransitif
- transitif inanimé
- proximatif
- obviatif
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Ordre*
 - impératif
 - commandement direct et simple
 - indépendant
 - simple énoncé
 - conjonctif
 - interrogatif
 - questions de contenu
 - phrases complexes
 - conditionnel

- *Négation*
 - questions, oui / non
 - négation simple
 - prohibitive
- *Voix*
 - active
 - passive

Noms

- *Espèce*
 - locatif
 - diminutif
 - possessif
 - dépendant
 - péjoratif
 - vocatif
- *Genre*
 - animé
 - inanimé
- *Emploi*
 - sujet
 - objet
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Personne*
 - 3^e
 - proximative
 - obviatif

Pronoms

- *Espèce*
 - personnel
 - dépendant
 - indépendant
 - interrogatif
 - démonstratif
 - possessif
 - indéfini
 - réfléchi
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Personne*
 - 1^{re}, 2^e, 3^e
 - proximatif
 - obviatif

Particules

- *Espèce*
 - interrogation
 - conjonction
 - quantité
 - adverbe
 - temps
 - lieu
 - manière
 - degré

Langues iroquoiennes

Verbes

- *Classification*
 - subjectif
 - classification des racines
 - objectif
 - classification des racines
 - transitif
 - intransitif
- *Conjugaison*
 - pronoms
 - 1^{re}, 2^e, 3^e personne
 - pronoms personnels
 - singulier
 - singulier-pluriel
 - pluriel
 - temps
 - impératif
 - interactif

- *Incorporation*
 - emploi des préfixes, suffixes et infixes
 - avec nom
 - adjectivale
 - quantitative
 - préfixes prépronominaux
 - cislocatif
 - translocatif
 - combinaison de préfixes prépronominaux
 - verbe-T (mohawk)
 - verbe-De (cayuga)
 - négation
 - contraste
- *Verbes irréguliers*

Noms

- *Classification*
 - formel
 - fonctionnel
 - animé
 - inanimé

- *Possessifs indépendants*
 - singulier, pluriel, singulier-pluriel
 - avec locatif
 - du clan
- *Pronoms indépendants*
- *Numération indépendante*
- *Locatifs indépendants*

Adjectifs indépendants

- *Incorporation*
 - numération
 - possessifs
 - avec un verbe
 - adjectivale
 - au pluriel
 - locative
 - quantitative (limité à 2)
 - qualitative (limité à 2)

Phrases

- *Espèces*
 - particules
 - simples
 - composées
 - complexes
 - composées-complexes
- *Accord de genre*
- *Création de négations*
- *Création de questions*
- *Création de comparaisons*
- *Énoncés indépendants de quantité*
- *Phrases adverbiales*

Quelques considérations concernant la planification du programme

Lors de la planification, l'enseignante ou l'enseignant tiendra compte des consignes qui sont énoncées dans le document complémentaire intitulé *Le curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année - Planification des programmes et évaluation, 1999*. Ce document renferme des renseignements essentiels sur les points suivants :

- le contexte de l'éducation en langue française;
- les différents types de cours au palier secondaire;
- l'éducation des élèves en difficulté;
- la place de la technologie de l'ordinateur dans le curriculum;
- les programmes d'appui dans la langue d'enseignement : actualisation linguistique en français et perfectionnement du français;
- les programmes d'English et d'anglais pour débutants;
- la formation au cheminement de carrière;
- l'éducation coopérative et autres expériences en milieu de travail;
- la santé et la sécurité.

Des considérations supplémentaires, particulièrement utiles pour l'enseignement des langues autochtones, sont abordées dans les paragraphes qui suivent. De plus, il faut attacher une attention particulière à l'importance de l'implication de la collectivité dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de langues autochtones.

L'éducation des élèves en difficulté. Il est important de prendre conscience de la difficulté que représente l'apprentissage d'une autre langue et de la nécessité d'adapter, au besoin, les stratégies d'enseignement et les différentes approches utilisées pour répondre aux besoins particuliers des élèves. Le recours aux méthodes les plus appropriées et la mise en place du matériel nécessaire peuvent nécessiter la modification des méthodes pédagogiques (p. ex., styles de présentation, méthode de l'organisation, recours à la technologie et applications multimédias) et du programme (p.ex., matière étudiée, type de matériel utilisé) qui sont généralement destinés aux autres élèves. Des changements peuvent également être nécessaires au plan des méthodes d'évaluation. Les besoins de certains élèves en difficulté peuvent être pris en considération dans les cours de langues autochtones en n'apportant que des changements mineurs aux contenus d'apprentissage ou en ayant recours à d'autres techniques pédagogiques.

Pour d'autres élèves, des modifications plus importantes doivent être prévues dans les cours de langues autochtones concernant le rythme d'apprentissage, l'approfondissement du contenu, les méthodes d'évaluation ou les méthodes pédagogiques. Lorsque les cours de langues autochtones doivent être modifiés, les attentes du cours doivent cependant être maintenues. Il peut s'avérer nécessaire d'avoir recours à d'autres spécialistes, à du matériel ou à des installations adaptées aux besoins des élèves.

Comme l'étude d'une langue développe la pensée créative, l'aptitude à résoudre des problèmes ainsi que des habiletés de communications essentielles; ces cours sont d'un grand profit pour les élèves en difficulté et augmentent leurs chances de réussite dans d'autres matières.

La place de la technologie et de l'ordinateur dans le curriculum. Le progrès technologique récent a fait que les réseaux de télécommunications et les réseaux informatiques sont aujourd'hui chose courante dans les établissements d'enseignement et sur les lieux de travail. Il est donc essentiel que les élèves acquièrent une «culture de l'informatique».

La technologie met à notre disposition toute une gamme de ressources qui peuvent enrichir le programme de langues autochtones de différentes façons et avec originalité.

Ces ressources comprennent des programmes permettant d'offrir un enseignement individualisé aux élèves qui ne parlent pas couramment la langue parlée par la majorité d'entre eux.

La technologie permet également aux élèves d'avoir accès à des sites enrichissants. Par exemple, Internet donne aux élèves l'occasion de visiter des musées et d'autres lieux de la culture riches en documentation.

De plus les élèves peuvent grâce à Internet communiquer entre eux dans leur langue maternelle que ce soit dans la province ou dans d'autres régions du monde.

La formation au cheminement de carrière. Les enseignantes et les enseignants responsables des cours de langues autochtones ainsi que les enseignantes-conseillères et enseignants-conseillers en orientation pour le choix des cours doivent donner à tous les élèves de l'information à propos des cours de langues autochtones offerts et une formation au cheminement de carrière. Les élèves auront davantage confiance en eux-mêmes et pourront acquérir des compétences culturelles, cognitives et interpersonnelles en apprenant à réfléchir et à communiquer dans une langue autochtone, plus particulièrement s'il s'agit d'une langue ancestrale. Pour les élèves autochtones inscrits aux programmes de langues autochtones, l'apprentissage d'une langue autochtone contribuera à l'acquisition d'une image positive d'eux-mêmes, qui servira par la suite de motivation et de force intérieure pour le reste de leur vie.

En plus des nombreuses possibilités de carrière pour les personnes bilingues ou multilingues, les élèves auront l'occasion de se sensibiliser aux carrières fondées sur les nouvelles technologies et l'information, qui exigent des compétences en langues autochtones et qui sont offertes dans divers domaines comme l'éducation, l'administration et la mise au point de logiciels dans les collectivités des Premières Nations.

L'éducation coopérative et l'expérience du milieu du travail. Les élèves des cours de langues autochtones peuvent appliquer leurs compétences linguistiques de bien des façons. Ils peuvent travailler dans le contexte de la classe en aidant le personnel enseignant à élaborer du matériel d'apprentissage ou en jouant le rôle de tuteur ou tutrice auprès des élèves ayant besoin de soutien. Les postes de radio des collectivités des Premières Nations donnent aux élèves la possibilité de réaliser des émissions, des messages publicitaires et des messages d'intérêt public en langues autochtones. Les élèves peuvent utiliser leurs compétences dans des activités de service communautaire, notamment en travaillant dans les centres communautaires et culturels autochtones et dans les bureaux d'administration des Premières Nations.

Implication de la communauté autochtone. Le succès des programmes de langues autochtones dépend de la prise de conscience, de l'appui et de l'implication de toute la communauté. Souvent, seulement les enseignants et les Anciens militent en faveur de l'enseignement d'une langue autochtone. La culture, les traditions, les valeurs, les croyances et la vision du monde qui sous-tendent la langue autochtone risquent de disparaître si cette langue n'est pas enseignée aux générations futures. Il est important que les parents renforcent la valeur de l'enseignement de la langue et de la transmission de la culture.

Dans les communautés autochtones, il est essentiel d'aboutir à un consensus et de donner un appui solide aux programmes de langues. Les locuteurs d'un dialecte donné doivent participer aux décisions locales concernant l'emploi de l'orthographe. Les organisations autochtones, autres que les écoles, doivent reconnaître et encourager les efforts des élèves visant à donner une vie nouvelle à un dialecte particulier. Les membres de la communauté doivent aider le programme en jouant le rôle de personnes-ressources; par exemple en répondant aux questions posées aux élèves dans leur langue maternelle. Les journaux locaux, écrits en langue autochtone, doivent garder la question du bien parler au premier plan en publiant les activités des élèves inscrits au cours de langue autochtone. Les stations de radio locale doivent donner les programmes dans lesquels le vocabulaire de la langue autochtone est enseigné. Ces stations peuvent diffuser des chansons, des histoires dans la langue autochtone étudiée. Leurs auditeurs auront ainsi l'occasion d'écouter et d'apprendre.

Les administrateurs de la collectivité peuvent inclure l'emploi des langues autochtones dans la vie courante, sur les panneaux indicateurs du système routier, sur les bâtiments publics et dans les annonces communautaires. Les cérémonies officielles peuvent avoir une partie réservée à l'emploi de la langue autochtone afin de souligner l'importance de cette dernière.

Grille d'évaluation du rendement

La grille d'évaluation du programme-cadre de langues autochtones porte sur les quatre compétences suivantes : connaissance et compréhension; habiletés de pensée et de recherche; communication; et mise en application. Ces quatre compétences regroupent toutes les attentes. Pour chaque compétence, il y a quatre niveaux de rendement.

Le personnel enseignant peut utiliser la grille d'évaluation du rendement pour :

- planifier l'enseignement et l'évaluation des attentes du cours;
- sélectionner des exemples de travaux d'élèves reflétant les niveaux de rendement;
- offrir aux élèves une rétroaction descriptive sur leur rendement et sur les mesures à prendre pour s'améliorer;
- déterminer à des fins de recommandations le niveau de rendement le plus fréquent fourni par l'élève pour chacune des compétences;
- choisir la méthode d'évaluation finale.
- donner une note finale

Les élèves peuvent utiliser la grille d'évaluation du rendement pour :

- évaluer leur apprentissage;
- planifier, en collaboration avec le personnel enseignant, des stratégies leur permettant d'améliorer leur rendement.

L'uniformité de l'évaluation à travers la province repose, en grande partie, sur le recours à la même grille dans une discipline pour évaluer le rendement des élèves. Afin d'éclairer l'interprétation de cette grille, on fournira au personnel enseignant de la documentation qui l'aidera à adapter ses méthodes d'évaluation en conséquence. Cette documentation comprendra des exemples de travaux d'élèves, aussi appelés copies-types, pour illustrer chaque niveau de rendement correspondant à une échelle de notes déterminée. Cependant, le personnel enseignant pourra continuer d'utiliser ses pratiques d'évaluation actuelles jusqu'à ce qu'il reçoive cette documentation.

Dans le cadre de sa planification, le personnel enseignant doit s'assurer de faire le lien entre les attentes du programme et les compétences de la grille d'évaluation. Toutes les attentes doivent être évaluées. Les descripteurs des quatre niveaux de rendement serviront à définir le niveau de rendement de l'élève. Les élèves doivent avoir des occasions multiples et diverses de démontrer jusqu'à quel point ils et elles ont satisfait aux attentes du cours et ce, dans les quatre domaines de compétences. Le personnel enseignant pourra fournir des exemples de travaux reflétant les quatre niveaux de rendement.

Les descripteurs du niveau 3 correspondent à la norme provinciale s'appliquant au cours. On peut préciser le rendement global de l'élève au niveau 3 en combinant les descripteurs des compétences identifiées dans la grille.

Ainsi, le personnel enseignant recevra des travaux d'élèves pour chacun des niveaux de rendement. Ces travaux auront été évalués en fonction de la norme provinciale et de la grille d'évaluation en langues autochtones. D'autres ressources compléteront cette documentation. Les enseignantes et enseignants pourront commencer à utiliser la grille d'évaluation lorsqu'ils recevront par étapes la documentation du ministère.

Le ministère entend fournir au personnel enseignant les ressources suivantes :

- un bulletin provincial ainsi qu'un guide explicatif;
- des esquisses de cours;
- des copies-types;
- des vidéocassettes sur le curriculum et l'évaluation;
- de la documentation pour la formation;
- un planificateur électronique pour le curriculum.

Le curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année – Langues autochtones

Compétences	50 – 59 % (Niveau 1)	60 – 69 % (Niveau 2)	70 – 79 % (Niveau 3)	80 – 100 % (Niveau 4)
Connaissance et compréhension	L'élève :			
– connaissance des conventions linguistiques requises (p. ex., orthographe, grammaire, vocabulaire et dérivés)	– démontre une connaissance limitée des conventions linguistiques requises	– démontre une connaissance partielle des conventions linguistiques requises	– démontre une connaissance générale des conventions linguistiques requises	– démontre une connaissance approfondie des conventions linguistiques requises
– compréhension du matériel lu (p. ex., extraits, textes et matériel documentaire)	– démontre une compréhension limitée du matériel lu	– démontre une compréhension partielle du matériel lu	– démontre une compréhension générale du matériel lu	– démontre une compréhension approfondie et subtile du matériel lu
– compréhension des rapports entre la culture et la langue	– démontre une compréhension limitée des rapports entre la culture et la langue	– démontre une compréhension partielle des rapports entre la culture et la langue	– démontre une compréhension générale des rapports entre la culture et la langue	– démontre une compréhension approfondie et subtile des rapports entre la culture et la langue
Habiletés de pensée et de recherche	L'élève :			
– pensée critique et pensée créative	– utilise la pensée critique et la pensée créative avec une efficacité limitée	– utilise la pensée critique et la pensée créative avec une certaine efficacité	– utilise la pensée critique et la pensée créative avec une grande efficacité	– utilise la pensée critique et la pensée créative avec une très grande efficacité
– habiletés de recherche (p. ex., formulation de questions; planification; choix de stratégies et de ressources; analyse, interprétation et évaluation de l'information; formulation de conclusions et résolution de problèmes)	– applique un nombre limité des habiletés du processus de recherche	– applique certaines des habiletés du processus de recherche	– applique la plupart des habiletés du processus de recherche	– applique toutes ou presque toutes les habiletés du processus de recherche

Compétences	50 – 59 % (Niveau 1)	60 – 70 % (Niveau 2)	70 – 80 % (Niveau 3)	80 – 100 % (Niveau 4)
Communication	L'élève :			
– communication de l'information et des idées (p. ex., oralement et par écrit)	– communique l'information et les idées avec peu de clarté	– communique l'information et les idées avec une certaine clarté	– communique l'information et les idées avec grande clarté	– communique l'information et les idées avec très grande clarté et avec assurance
– utilisation des symboles et des aides visuelles	– utilise les symboles et les aides visuelles avec peu d'exactitude et une efficacité limitée	– utilise les symboles et les aides visuelles avec une certaine exactitude et efficacité	– utilise les symboles et les aides visuelles avec grande exactitude et efficacité	– utilise les symboles et les aides visuelles avec très grande exactitude et efficacité
– utilisation de la langue, de la grammaire, de la terminologie et du vocabulaire	– utilise la langue, la grammaire, la terminologie et le vocabulaire avec une efficacité limitée et peu d'exactitude	– utilise la langue, la grammaire, la terminologie et le vocabulaire avec une certaine efficacité et exactitude	– utilise la langue, la grammaire, la terminologie et le vocabulaire avec grande efficacité et exactitude	– utilise la langue, la grammaire, la terminologie et le vocabulaire avec très grande efficacité et exactitude
– communication à des fins et pour des auditoires divers	– communique en ayant une compréhension limitée des fins et des auditoires divers	– communique en ayant une certaine compréhension des fins et des auditoires divers	– communique en ayant une compréhension générale des fins et des auditoires divers	– communique en ayant une compréhension approfondie des fins et des auditoires divers
– utilisation de diverses formes de communication	– utilise diverses formes de communication avec une compétence limitée	– utilise diverses formes de communication avec une certaine compétence	– utilise diverses formes de communication avec grande compétence	– utilise diverses formes de communication avec très grande compétence
Mise en application	L'élève :			
– application des idées et des habiletés dans des contextes familiers	– applique les idées et les habiletés dans des contextes familiers avec une efficacité limitée	– applique les idées et les habiletés dans des contextes familiers avec une certaine efficacité	– applique les idées et les habiletés dans des contextes familiers avec grande efficacité	– applique les idées et les habiletés dans des contextes familiers avec très grande efficacité
– transfert des concepts, des habiletés et des procédés à de nouveaux contextes	– transfère les concepts, les habiletés et les procédés à de nouveaux contextes avec une efficacité limitée	– transfère les concepts, les habiletés et les procédés à de nouveaux contextes avec une certaine efficacité	– transfère les concepts, les habiletés et les procédés à de nouveaux contextes avec grande efficacité	– transfère les concepts, les habiletés et les procédés à de nouveaux contextes avec très grande efficacité
– utilisation des procédés, de l'équipement et de la technologie	– utilise les procédés, l'équipement et la technologie de façon sûre et correcte uniquement sous supervision	– utilise les procédés, l'équipement et la technologie de façon sûre et correcte avec peu de supervision	– utilise les procédés, l'équipement et la technologie de façon sûre et correcte	– utilise les procédés, l'équipement et la technologie de façon sûre et correcte et encourage les autres à faire de même
– rapprochements (p. ex., entre les expériences personnelles et la matière, entre les matières, entre les matières et le monde)	– fait des rapprochements avec une efficacité limitée	– fait des rapprochements avec une certaine efficacité	– fait des rapprochements avec grande efficacité	– fait des rapprochements avec très grande efficacité

Lexique

Les définitions et termes suivants visent à aider le personnel enseignant, les parents et les tutrices ou tuteurs à utiliser ce document.

Accord. Relation grammaticale entre différents éléments du discours qui indique le même nombre, genre ou cas; ou la même personne.

Affixe. Préfixe, infixé ou suffixe ajouté à un nom, un pronom ou un verbe afin d'en modifier le sens.

Affixe diminutif. Affixe qui indique que le nom auquel il est relié est petit.

Animé. Voir genre – Animé.

Cislocatif. Préfixe rattaché à un verbe qui décrit généralement un mouvement vers le locuteur (pour les verbes de mouvement, ou ayant le sens de «ici» pour les verbes de position).

Conjugaison. Inflexions d'un verbe; modification de la forme d'un verbe en vue d'indiquer la personne, le nombre et le temps, p. ex., première, deuxième ou troisième personne, singulier ou pluriel, temps passé, présent ou futur.

Construction adjectivale. (iroquoien)
Affixe utilisé comme adjectif qui modifie un nom ou un verbe.

Construction adverbiale. Groupe de mots qui expriment une relation de lieu, de temps, de circonstance, de manière, de cause ou de degré, p. ex., *très, légèrement, puis, là*.

Contraction. Mot découlant de la fusion d'au moins deux mots et qui omet des lettres ou des sons.

Conventions. Pratiques ou règles acceptées dans l'utilisation de la langue.

Dialecte. L'une des diverses formes d'une langue.

Écriture syllabique. Système d'écriture dans lequel un symbole représente une syllabe.

Évaluation. Jugement porté à propos de l'apprentissage de l'élève et fondé sur des critères établis. L'évaluation exige qu'une valeur soit établie à partir de données dérivées de diverses sources. L'objectif général de l'évaluation est de déterminer si l'élève a réalisé les contenus d'apprentissage prévus.

Évaluation formative. Évaluation continue qui fait appel à diverses stratégies en vue de réunir des observations descriptives et d'informer l'élève de ses progrès, de l'encourager à miser sur ses forces et à surmonter ses faiblesses, et d'aider le personnel enseignant à évaluer son enseignement et ses activités d'apprentissage. Elle est à la base des communications avec l'élève, les parents et le personnel enseignant, et est fondée sur les résultats de l'élève par rapport aux contenus d'apprentissage visés.

Évaluation générale. Il s'agit d'un processus permettant de recueillir de façon systématique de l'information et une description de l'apprentissage et des réalisations de l'élève pendant une certaine période de temps. L'évaluation du travail de l'élève nécessite la collecte d'échantillons de travaux et d'autres documents qui représentent de façon exacte les réalisations de l'élève par rapport aux attentes. Les évaluations permettent également de réunir des observations descriptives précises qui peuvent motiver l'élève et l'inciter, en collaboration avec l'enseignante et l'enseignant, à déterminer de nouveaux objectifs d'apprentissage.

Évaluation initiale. Évaluation qui est réalisée avant le début de l'enseignement afin de déterminer ce que l'élève connaît et peut faire. Elle précise les points forts et les faiblesses de l'élève en vue d'une programmation appropriée.

Évaluation sommative. Évaluation réalisée à la fin d'une unité ou d'un cours.

Genre. Classification grammaticale des noms et des mots connexes qui indique un contraste, notamment le masculin/féminin (iroquoien) et le neutre/animé/inanimé (algonquin). Le genre d'un nom modifie souvent d'autres éléments du discours avec lesquels le nom doit s'accorder.

Genre – Animé. (algonquin) Classification grammaticale d'un nom qui se rapporte à un être vivant ou à un autre objet considéré comme vivant.

Genre – Inanimé. (algonquin) Classification grammaticale d'un nom qui indique qu'un objet est considéré comme non vivant.

Groupe. Ensemble de consonnes qui sont considérées comme un son.

Incorporation. Structure grammaticale qui unit au moins deux éléments du discours dans un mot.

Inanimé. Voir Genre – Inanimé.

Indices non verbaux/visuels. Aspects de la communication qui transmettent le sens sans utiliser des mots, p. ex., expression faciale ou gestuelle, langage corporel, illustrations, caractères d'imprimerie et ponctuation.

Indices verbaux. Aspects de la langue parlée qui transmettent la signification, p. ex., intonation ou accent/insistance.

Infixe. Affixe inséré dans un nom, un pronom ou un verbe afin d'en modifier le sens.

Intonation. Fait d'élever ou d'abaisser la voix; prolongement du son d'un mot dans l'expression orale.

Langue familière. Langue utilisée dans les conversations ordinaires, par rapport à la langue ou à l'écriture officielle.

Langues algonquines. Groupe de langues autochtones parlées du Labrador aux Carolines entre la côte Atlantique et les montagnes Rocheuses. Les langues de ce

groupe en Ontario comprennent le cri, le delaware, l'odawa, l'ojibway, l'oji-cri et le potawatomi.

Langues iroquoiennes. Groupe de langues autochtones de la région est du Canada et des États-Unis. Les langues parlées en Ontario sont notamment le cayuga, le mohawk, l'oneida, l'onondaga, le seneca et le tuscarora.

Locatif. Affixe relié à un nom ou à un verbe qui indique le lieu et le rapport.

Locatif lié. Affixe rattaché à un nom qui indique le lieu.

Modèle. Organisation systématique des mots qui peut être suivie pour ajouter des mots ou varier des phrases.

Modèle de mots. Disposition particulière d'un groupe de mots qui a des éléments en commun se rapportant à la signification, à l'orthographe ou à la consonance.

Mot de liaison. (iroquoien) Article, conjonction ou particule.

Narration simple. Information ou récit faisant appel à un vocabulaire et des phrases connus.

Négation. Processus qui exprime le sens contraire à l'aide d'affixes.

Nom. Personne, lieu, chose ou abstraction.

Nombre. Distinction entre les éléments singuliers, singulier-pluriel et pluriels.

Nom fonctionnel. Mot qui décrit l'utilisation d'un objet par sa fonction, son apparence, sa texture, le son ou le goût.

Noms dépendants. Racines nominales qui nécessitent un pronom possessif.

Nom verbal. Verbe utilisé pour décrire ou définir un objet.

Nom vocatif. Nom qui désigne la personne à qui l'on s'adresse.

Non-incorporation. Structure grammaticale dans laquelle les éléments du discours restent distincts.

Obviatif. (algonquin) Forme d'un mot qui établit une distinction entre deux ou plusieurs personnes à la troisième personne.

Ordre conjonctif du verbe. Forme du verbe utilisée dans des propositions subordonnées ou des questions; forme associée à des mots interrogatifs, par exemple, *quand*, *qui*, *comment* ou *où*.

Ordre indépendant du verbe. Forme du verbe qui exprime une idée complète sans proposition relative.

Orthographe. Système ordonné d'écriture où un symbole ou un caractère est associé à chaque syllabe.

Particule. Petit mot ou partie du discours sans inflexion, p. ex., article, préposition, interjection, conjonction.

Péjoratif. Suffixe qui indique que le nom auquel il est relié est peu attrayant ou peu souhaitable.

Personne. Forme d'un pronom ou d'un verbe qui désigne le locuteur ou la personne ou la chose dont on parle ou à laquelle on parle, p. ex., première personne, deuxième personne, troisième personne et troisième personne obviative.

Phrase complexe. Phrase comportant une proposition principale et au moins une proposition subordonnée.

Phrase composée. Phrase comportant au moins deux propositions.

Phonétique. Système de sons associés aux lettres de l'alphabet.

Pluriel. Nom ou verbe signifiant plus d'un.

Possessif. Mot, préfixe ou suffixe qui indique la possession.

Préfixe. Lettre ou ensemble de lettres qui s'ajoute à un nom, un pronom ou un verbe afin d'en modifier le sens; également appelé prénom et préverbe dans les langues algonquines.

Préfixe prépronominal. Préfixe qui précède un préfixe pronominal.

Préfixe pronominal. Préfixe qui peut être relié à la majorité des noms et à tous les verbes, et qui indique le sens transmis par les pronoms.

Préfixe pronominal transitif/intransitif. Préfixe qui désigne deux groupes de personnes ou d'objets, les uns qui font l'action et les autres qui ne la font pas.

Prétérit. Forme d'un nom ou d'un verbe indiquant qu'une action se déroule dans le passé absolu. Voir également Suffixe dessessif.

Pronom – Démonstratif. Mot qui peut être utilisé pour remplacer un nom ou une phrase nominale et qui indique «lequel», p. ex., *ce*, *cette*, *ces* et *ceux*.

Pronom – Dubitatif. Affixe qui ajoute une notion de doute ou d'hésitation.

Pronom – Indéfini. Mot qui peut être utilisé pour remplacer un nom ou une phrase nominale et qui indique vaguement qui ou quoi, p. ex., *quelqu'un*, *personne*, *quelque chose* et *rien*.

Pronom – Intensif. Affixe qui ajoute de l'insistance ou de la force.

Pronom – Interrogatif. Mot qui peut être utilisé pour remplacer un nom ou une phrase nominale et qui indique une question, p. ex., *qui*, *que*, *quoi* ou *lequel*.

Pronom – Personnel. Mot qui peut être utilisé pour remplacer un nom ou une phrase nominale et qui indique *qui*, p. ex., *je*, *tu*, *il*, *nous inclusif* et *nous exclusif*.

Pronom – Personnel – Libre/Indépendant. Mot qui peut être utilisé pour remplacer un nom indiquant une ou plusieurs personnes.

Pronom – Personnel – Lié/Dépendant. Préfixe pronominal qui indique la ou les personnes.

Pronom – Réciproque. Affixe qui ajoute le sens de *l'un l'autre* ou *un autre* à une action ou une relation réciproque.

Pronom – Réfléchi. Affixe dans le cas objectif qui est identique au sujet.

Pronom – Relatif. Affixe qui se rapporte à un antécédent et présente une proposition qualificative.

Proposition qualitative. Proposition qui traite d'un aspect de qualité, par exemple, d'une différence ou d'un rapport de ressemblance.

Portfolio en langue autochtone.

Enregistrements audio ou vidéo et documents réunis ou produits par un élève.

Racine. Partie d'un mot à laquelle sont reliés ou dont sont retranchés les préfixes et suffixes.

Racine C. (racine consonne-iroquoien)
Racine qui commence par une consonne.

Signe diacritique. Marque ajoutée à un symbole ou un caractère afin de modifier sa valeur, p. ex., prononciation, ton de voix, etc.

Singulier. Forme nominale ou verbale indiquant un seul élément.

Situations ouvertes. Situations dans lesquelles des opinions sont exprimées et des réponses sont apportées à des questions personnelles, p. ex., entrevues, dialogues impromptus, présentations, vidéos, etc.

Structure. Façon dont la langue est organisée, p. ex., structure morphologique, syntaxique, phonologique et sémantique.

Structure de la langue orale. Structure verbale utilisée dans le discours.

Style de rédaction. Style ou caractère d'un texte qui se révèle grâce au choix que fait l'auteur du vocabulaire, de la structure des phrases et des images, ainsi que du rythme ou du style d'ensemble du texte.

Suffixe. Lettre ou ensemble de lettres ajoutées à un nom, un pronom ou un verbe afin d'en modifier le sens.

Suffixe dessessif. Suffixe qui ajoute la signification *décédé* ou *ancien*. Voir également Prétérit.

Suffixe locatif. Suffixe nominal ayant un sens varié se rapportant au lieu et au rapport.

Syntaxe. Organisation grammaticale des mots indiquant leurs rapports et leurs relations.

Temps. Forme d'un verbe qui indique le temps, p. ex., temps passé, présent et futur.

Translocatif. Préfixe relié à un verbe afin de décrire un mouvement qui s'éloigne du locuteur (pour les verbes de mouvement) ou pour indiquer un endroit éloigné (pour les verbes de position).

Verbe. Mot qui exprime une action, un état ou un rapport entre des choses.

Verbe AI (algonquin). Verbe intransitif dont le sujet est animé.

Verbe dubitatif. Forme du verbe qui exprime la possibilité d'un doute.

Verbe exclusif. Forme du verbe à la première personne du pluriel qui indique que la personne à qui l'on s'adresse est exclue de l'action du verbe.

Verbe II. (algonquin) Verbe intransitif dont le sujet est inanimé.

Verbe impératif. Mode du verbe qui exprime le commandement.

Verbe inclusif. Forme du verbe à la première personne du pluriel indiquant que la personne à qui l'on s'adresse est incluse dans l'action du verbe.

Verbe indicatif. Forme du verbe indiquant un état dans lequel une action ou une condition est présentée ou remise en cause comme un fait réel.

Verbe interrogatif. Forme d'un verbe qui pose une question.

Verbe intransitif. Verbe qui ne prend pas de complément d'objet.

Verbe irrégulier. Verbe dont la conjugaison ne présente pas de modèle prévisible.

Verbe objectif. (iroquoien) Verbe qui désigne la personne qui reçoit une action ou l'objectif d'une action; il indique que le sujet a peu d'emprise sur l'action.

Verbe régulier. Verbe qui présente un modèle de conjugaison prévisible.

Verbe subjectif (iroquoien). Verbe qui désigne la personne qui fait l'action et indique que le sujet a une certaine emprise sur l'action.

Verbe subjonctif. Forme du verbe qui se rapporte à un élément servant à exprimer un événement futur, une supposition impliquant le contraire, une supposition simple avec un temps indéfini, un souhait, un désir, et généralement introduite par une conjonction de condition, de doute, de contingence, de possibilité, etc., p. ex., *si, malgré, néanmoins, quoique*.

Verbe TA. (algonquin) Verbe transitif dans lequel l'objet est animé.

Verbe TI. (algonquin) Verbe transitif dont l'objet est inanimé.

Verbe transitif. Verbe qui prend un complément d'objet.

Verbe volitif. Forme verbale qui exprime un désir, une intention ou un temps futur.

Voix active. Forme du verbe indiquant que le sujet de la phrase réalise l'action.

Voix passive. Forme du verbe indiquant que le sujet de la phrase reçoit l'action.

Le ministère de l'Éducation et de la Formation
tient à remercier toutes les personnes, les groupes
et les organismes qui ont participé à l'élaboration et
à la révision de ce document.

ISBN 0-7778-8362-7

98-100

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1999



Imprimé sur du papier recyclé